

POL1330: Administration et politiques publiques
Hiver 2024

OBJECTIFS

Ce cours est une introduction générale à l'administration publique et à l'analyse des politiques publiques. Le cours vise à initier les étudiant(e)s aux dimensions politiques de l'administration en tant que lieu de pouvoir et composante essentielle du gouvernement des sociétés. L'étude de l'administration et des politiques publiques concerne les institutions, les processus, les activités, les individus et les connaissances qui touchent à la préparation et à la mise en application des décisions prises par les autorités politiques. De façon plus spécifique, deux objectifs sont visés :

- Familiariser les étudiant(e)s aux processus, normes, principes d'organisation et de gestion qui structurent le fonctionnement de l'administration publique dans le système politique;
- Développer la capacité des étudiant(e)s à entreprendre une étude empirique d'administration et de politiques publiques et à connaître la documentation relative à ce champ et les façons d'y avoir accès.

EXIGENCES

Le cours comporte cinq exigences. D'abord, la réalisation d'un travail de recherche (d'environ 10-12 pages à double-interligne) individuel ou en équipe de deux portant sur un organisme public relevant du gouvernement québécois ou canadien. À partir d'une liste de questions, le travail a pour objet d'analyser en profondeur l'organisation et le fonctionnement interne d'un ministère ou d'une agence gouvernementale, de même que la nature de ses missions et de ses liens avec son environnement politique et social. Deuxième exigence : un travail d'analyse (5 pages) de l'actualité politique relié au processus de mise à l'agenda. L'objectif est d'identifier le travail de définition d'un problème public par des groupes dans la société, de voir ce qu'ils dénoncent, par l'utilisation de quel type de données, ce qu'ils proposent comme solution, avec quels instruments. Ces deux travaux seront développés dans le cadre des ateliers menés par des moniteurs attirés. La participation obligatoire aux ateliers constitue une troisième exigence. Les ateliers ont pour mission d'explorer plus en détails les textes associés aux différents cours et d'appuyer le travail de recherche. Enfin, deux examens (intra et final) portant sur la matière vue au cours.

- | | |
|---|----------------|
| • travail sur un organisme gouvernemental | 20% (7 mars) |
| • analyse de la mise à l'agenda | 20% (8 avril) |
| • participation aux ateliers | 20% |
| • examen intra | 20% (11 mars) |
| • examen final | 20% (15 avril) |

OUVRAGE OBLIGATOIRE

Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. 2^{ème} édition. Collection U, Armand Colin.

Vous pouvez accéder au livre en-ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990.htm>

PLAN DE COURS¹

1. Introduction (8 janvier)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Introduction

2. Comment étudier l'administration publique? (15 janvier)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 1
- Dion, Stéphane (1987). « La bureaucratie », dans Gow, Barrette, Dion et Fortmann. *Introduction à l'administration publique : une approche politique*, pp.164-190

3. Fonction publique, mérite et technocratie (22 janvier)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 6
- Dreyfus, Françoise (2000). *L'invention de la bureaucratie*. Chapitre 7

4. Les théories de l'organisation administrative (29 janvier)

- Crozier, Michel (1962). « De la bureaucratie comme système d'organisation », *European Journal of Sociology*, 2 (1), p.18-50.
- March, James G. (1978). « Rationalité limitée, ambiguïté et mécanique de choix », dans Séguin, F. et J.-F. Chalât (dirs). *L'analyse des organisations. Une anthologie sociologique*, 1992 pour la traduction, pp.227-253

5. Les structures et principes d'organisation de l'administration (5 février)

- Barrette, Michel (1987). « Les structures de l'administration », dans Gow, Barrette, Dion et Fortmann. *Introduction à l'administration publique : une approche politique*, pp. 78-100
- Bauer, J. (2012). « Les organismes décisionnels centraux », dans Tremblay, P. (dir). *L'administration contemporaine de l'État*, pp.41-62

¹ Tous les articles et chapitres de livres sont disponibles sur StudiUM.

6. Les contrôles de l'administration (12 février)

- Gortner, Harold F., Maher, J. et J. B. Nicholson (1994). *La gestion des organisations publiques*. Chapitre 6
- Thomas, Paul (1998). « La nature changeante de l'imputabilité », dans Peters, B. Guy et D. J. Savoie. *Réformer le secteur public : où en sommes-nous?*, pp.263-296

7. Les processus décisionnels (19 février)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 3
- Jönsson, Alexandra (2010). « Incrémentalisme », dans Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, pp.317-325

8. La formation de l'agenda gouvernemental (26 février)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 2
- Lemieux, Vincent (2002) *L'étude des politiques publiques* Chapitre 3

9. SEMAINE DE LECTURES (4 mars)

10. EXAMEN INTRA (11 mars)

11. Les instruments et la conception des politiques publiques (18 mars)

- Lascoumes, Pierre et Patrick Legalès (2005). *Gouverner par les instruments*. Introduction, pp.11-44
- Pierson, Paul (1993). « When Effect Becomes Cause: Policy Feedback and Political Change », *World Politics* (45), pp.595-628

12. La mise en œuvre des politiques publiques (25 mars)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitres 4
- Mény, Yves et Jean-Claude Thoenig (1989). *Politiques publiques*. Chapitre 6

13. CONGÉ FÉRIÉ (1 avril)

14. L'évaluation des politiques (8 avril)

- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Chapitre 8
- Bezes, Philippe (2005-06). « Le renouveau du contrôle des bureaucraties. L'impact du new public management », *Informations sociales*, No. 126, pp.26-37

Rappel de règlements pédagogiques

Veillez prendre note que le trimestre commence le 8 janvier et se termine le 30 avril 2024 (incluant la période des examens) et que la présence physique est attendue à tous les cours. Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de votre volonté, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

Absence à un examen

Il est de votre responsabilité de motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le [Centre étudiant](#), toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès que vous serez en mesure de constater que vous ne pourrez pas vous présenter à une évaluation. Vous devez obligatoirement fournir les pièces justificatives **dans les sept jours suivant l'absence**.

Délais pour la remise d'un travail

Vous devez motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le [Centre étudiant](#), toute demande de délai pour la remise d'un travail et fournir les pièces justificatives dès que vous êtes en mesure de constater que vous ne pourrez pas remettre à temps le travail.

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. Il s'agit de la politique « par défaut » du Département; le corps enseignant est libre d'imposer une pénalité plus élevée s'il le désire. La personne étudiante qui remet son travail après 23h30 sur Studium le jour de la remise est réputé les avoir remis le matin du jour ouvrable qui suit et les jours non ouvrables sont comptés comme des jours de retard.

Prévention du plagiat

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

Toutes les personnes étudiantes sont invitées à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.**

Bibliothécaire et règles bibliographiques

Il est obligatoire de respecter les règles de présentation et de citations/références (modèle de Chicago pour les travaux et examens-maison du Département de science politique. Deux guides à cet effet sont disponibles sur le site du département aux adresses suivantes:

Pour la présentation des travaux:

<https://bib.umontreal.ca/economie-politique-relations-industrielles/science-politique>

Pour les citations et références:

<https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/chicago>

N'hésitez pas à profiter des services de la bibliothécaire spécialisée en science politique [Julia Généreux Randall](#). Vous pouvez la rejoindre à son bureau (local 3017 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un [courriel](#). La BLSH met aussi à disposition un [Guide internet](#), point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

Le harcèlement, y compris à caractère sexuel

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre : Si vous pensez que vous vivez du harcèlement : <https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-vivez-une-situation-difficile/>. Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement : <https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-avez-ete-temoin-dune-situation/>. Pour toute autre question : <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

Besoin d'écoute? Situation de détresse?

Vous pouvez faire appel à plusieurs **lignes d'écoute** ou d'urgence. Vous avez accès à un [service 24 heures/7 jours](#) offert par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec. Le numéro est le suivant : 1-833-851-1363. Vous retrouverez les services d'aide disponibles du le site du Service à la vie étudiante : <https://toutlemondeadesbas.ca/>

Vous pouvez aussi faire appel à une **sentinelle**. La sentinelle est employée par l'UdeM, formée et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter vers les bonnes ressources. Son accueil est spontané, respectueux et strictement confidentiel. Le service est offert en plusieurs langues. Bottin des sentinelles : <http://cscp.umontreal.ca/activiteprevention/sentinelle.htm>

Si vous souhaitez discuter avec des pairs du stress que peut occasionner la vie étudiante, le local du **PASPOUM** au C-3144 est ouvert (3^e étage, Pavillon Lionel-Groulx). Une personne étudiante formée à l'écoute active pourra vous orienter vers des ressources appropriées. Le local du PASPOUM est aussi un espace où vous pouvez déconnecter pendant quelques instants. Consultez les heures d'ouverture et les activités du PASPOUM sur la page Facebook. Vous pouvez vous abonner au compte Instagram du même nom pour suivre les actualités.